

Flash info - 17 MAI 2011

PROPOSITIONS POUR LES SPECIALITES CLINIQUES

Pour la première fois, l'Assurance Maladie a présenté des propositions concrètes pour revaloriser les spécialités cliniques. Bien sûr, il s'agit de premières propositions conventionnelles, elles doivent être chiffrées, améliorées, complétées. Deux avancées :

- La prise en compte réelle de l'importance des spécialités cliniques dans notre système de santé et la nécessité de revaloriser ces professions reconnues par l'Assurance Maladie.
- La possibilité pour deux d'entre elles d'associer des actes de consultations avec des actes techniques. Comme pour le C2, il faudra progressivement étendre cette possibilité, dans le cadre de la réforme des consultations, des demandes des différentes verticalités et, tout simplement, du bon sens de la pratique médicale.

Bien sûr, il y a des oublis, nous avons aussitôt réagi pour rappeler qu'il ne fallait pas faire de « délits statistiques » vis à vis des actes techniques pratiqués par les spécialités cliniques mais se rapprocher de la réalité médicale et qu'il fallait inclure, dans cette réflexion, les rhumatologues, les réadaptateurs fonctionnels et les neurologues. Ces propositions sont un point de départ pour l'Assurance Maladie. À nous de les améliorer et de les chiffrer en sachant que l'association consultations/actes techniques peut être, pour certaines spécialités, une bouffée d'oxygène financière comme l'a été, pour d'autres, l'extension du C2.

Pas d'optimiste béat mais enfin des propositions concrètes à améliorer.

1. Les dermatologues :

- Création d'une consultation dans le cadre du dépistage du cancer cutané.
- Facturation des biopsies cutanées.
- Revalorisation du Forfait Sécurité Dermatologie (FSD).

2. Les pédiatres :

- Harmonisation du tarif des 3 consultations obligatoires (8^{ème} jour, 9^{ème} mois, 24^{ème} mois).
- Prise en charge spécifique par le pédiatre d'une consultation de dépistage,
- 1^{ère} consultation au cabinet entre la sortie de la maternité et le 28^{ème} jour.

.../...

3. Les gynécologues :

- Cs + frottis
- Stratégie de prévention du dépistage du cancer du col de l'utérus.

4. Les psychiatres :

- Approche patient : Les prescripteurs de psychotropes pour chaque catégorie de patients.
- Il apparaît que le rôle du psychiatre libéral dans le suivi des patients faisant l'objet de prescriptions de psychotropes pourrait être renforcé. A ce titre, le recours par le médecin traitant à l'avis de consultant par un psychiatre pour les traitements prolongés pourrait être favorisé.

5. Les endocrinologues :

- MCE élargie

6. Maintenance de la Nomenclature des actes techniques pour certains MEP (angéiologues et échographes)

Dr Jean-François Rey
Président



Allons plus loin ensemble

Sur internet www.scamed.fr

Des solutions d'assurance
sur mesure adaptées à vos besoins
professionnels et personnels

SCAMED Assurances
15 Rue Eugène Flachat
75017 Paris
Tél : 01 55 65 05 60

Contactez un conseiller

SCAMED Caraïbes
3 rue Simon Cottrell
97233 Schoelcher - Martinique
Tél : 0596 669 994